

**Bourg-en-Bresse****Pourquoi des migrants venus des Hauts-de-France sont accueillis dans l'Ain**

Six personnes sont accueillies au centre d'hébergement hivernal de Bourg-en-Bresse. Une démarche qui relève « d'un fonctionnement normal des services de l'État », selon la préfecture de l'Ain.

**B**enoît de Boysson, membre de Reconquête !, le parti créé par Éric Zemmour, n'a pas son pareil pour susciter le débat via des posts sur X (ex-Twitter). Il interpellait récemment, « en tant que citoyen de la commune » le maire de Bourg-en-Bresse sur l'arrivée de « clandestins » dans la ville préfecture de l'Ain.

« Le maire doit agir dans l'intérêt de ses administrés, accueillir ces gens qui rentrent illégalement en France correspond-il à l'intérêt des administrés ? », nous explique Benoît de Boysson, qui indique qu'il « interagit démocratiquement avec son édile » et ne souhaite pas « polémiquer ».

**Six personnes accueillies, pas un afflux de clandestins**

Interrogé par *Le Progrès*, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, nous fait savoir qu'il ne « souhaite pas réagir sur un sujet qui relève de l'État ».



L'association Tremplin gère le centre d'hébergement hivernal à Bourg-en-Bresse. Archives Catherine Aulaz

Loin d'un afflux de clandestins, il s'avère qu'une opération, que les services du ministère de l'Intérieur qualifient de « desserrement », a été organisée et a permis la répartition de personnes, en provenance de la région des Hauts-de-France, dans tout l'Hexagone. La région Auvergne-Rhône-Alpes a été concernée et l'Ain a ac-

cueilli six personnes, sur les trente-quatre orientées vers la région.

« Dans le cadre des opérations régulières de répartition des migrants sur le territoire national, six personnes ont été accueillies sans aucune difficulté au centre d'hébergement hivernal de Bourg-en-Bresse », explique Marianne Tessa, directrice

de cabinet de la préfète de l'Ain. « Rien d'inhabituel », pour la représentante de l'État qui précise que, « chaque département indique le nombre de places disponibles et l'accueil se fait en fonction des disponibilités pour cette répartition ». Ce qui semble clore le débat, pour l'instant au moins.

● **François Le Stir**

**Rhône • Les bretelles d'accès à l'A46 sud entre Manissieux et Vénissieux fermées dans la nuit du 5 au 6 décembre**

Attention si vous empruntez régulièrement les bretelles de l'A46 sud, celles-ci seront fermées entre la bifurcation de Manissieux et l'échangeur de Vénissieux (n° 14) la nuit du mardi 5 au mercredi 6 décembre, entre 21 heures et 6 heures, pour tous les véhicules à destination de Marseille.

En cause, des travaux d'entretien et de maintenance (fauchage mécanique des espaces verts, balayage mécanique) qui nécessitent ces fermetures pour être menés à bien. Des déviations seront mises en place pour les automobilistes souhaitant se rendre à Marseille ou à Saint-Étienne. Ils pourront notamment emprunter la RD 83 (périphérique Saint-Fons), puis la RD 301 en direction de Corbas.

**Rectificatif • L'association Vivre ensemble d'Oyonnax n'appelait pas à manifester**

Contrairement à ce qui était mentionné dans nos éditions du 3 décembre dans l'article relatif à la manifestation en faveur de la paix en Palestine, à Oyonnax, l'association locale Vivre ensemble ne figurait pas parmi les organisations ayant appelé à se rassembler devant le centre culturel Aragon et à défilé dans les rues à partir de 10 heures, samedi 2 décembre.

**Ain****Arrêt de l'accueil des mineurs non accompagnés par le Département : les écologistes sont vent debout**

Les élus écologistes de l'Ain s'insurgent après la décision du président du Département de ne plus accueillir les mineurs non accompagnés, ne pouvant faire face à l'afflux de migrants depuis plusieurs mois.

Les élus écologistes de l'Ain dénoncent dans un communiqué la décision du président du Département qui, lassé par les atterrissements de l'État et ne pouvant abonder à l'afflux de migrants dans le département, a annoncé, jeudi dernier, ne plus accueillir les mineurs non accompagnés.

Florence Quicot, cosecrétaire départementale des écologistes, dénonce « ce principe du choix, discriminant des mineurs à accompagner » et conteste « fermement cet arrêt qui met danger des destinées, voire des vies ». Jean Deguerri avait, pour sa part, évoqué « un drame humain ».



Jean-Luc Roux, Alexia Cortinovic et Maxime Meyer réagissent à la décision du Département de ne plus accueillir les mineurs non accompagnés. Archives Le Progrès

Maxime Meyer, conseiller régional écologiste, enjoint pour sa part le Département à

porter l'action devant la justice : « La demande du conseil départemental nous paraît

bien légère, le conseil peut user d'outils juridiques, sans compter qu'il compte dans ses

rangs des députés de la majorité présidentielle ».

**« Pas à la hauteur des valeurs de la République »**

Le communiqué poursuit, cinglant à l'égard de la position départementale : « Ce renvoi de balle pour piétiner le droit des enfants n'est pas à la hauteur des valeurs de la République. » Déplorant « une vision populiste de l'immigration » du gouvernement, Jean-Luc Roux, vice-président de Grand Bourg Agglomération, scande que « la solidarité peut et doit s'organiser ».

En écho, Alexia Cortinovic, conseillère municipale de Bourg-en-Bresse déléguée aux droits humains, appelle « les collectivités à user de tous les moyens pour, au minimum, mettre à l'abri des personnes dans le besoin ». Ce que le Département, selon son président Jean Deguerri, ne peut plus faire.

● **F. L. S.**